

SÉANCE DU
CONSEIL
12 JANVIER
2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Lundi 12 janvier 2026 à 20h, séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse madame Vicky Poulin, sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Patrick Gaudreau, Thérèse Ménard Monty, Florian Ruckstuhl, François Mailloux.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

Madame la mairesse précise qu'en l'absence de débat sur un point inscrit à l'ordre du jour ou si personne ne demande le vote sur celui-ci, la proposition afférente est adoptée à l'unanimité.

Absence(s) : Lydia Maheux

ORDRE DU JOUR

- 1. Mot de bienvenue par madame la mairesse**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2025
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025 à 20h
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025 à 20h15
- 4. Première période de questions**
- 5. Administration**
 - 5.1 Règlement relatif au fonctionnement de la bibliothèque municipale - Adoption
 - 5.2 Nomination - Membre du Comité de la bibliothèque
 - 5.3 Règlement RM 330 concernant la circulation et le stationnement - Adoption
 - 5.4 Règlement concernant le taux de taxation foncière, autres taxations, taux d'intérêt et modalité de paiement des comptes de taxes pour l'année 2026 - Adoption
 - 5.5 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

- 5.6 Utilisation du fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 5.7 Affectation d'une somme au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection
- 5.8 Allocation du kilométrage pour l'année 2026
- 5.9 Mandat - Plans, devis, surveillance et analyse - Remplacement des ponceaux P-01 situé sur le 5e Rang et P-21 situé sur le rang Audette et analyse du ponceau P-02 situé sur le 5e Rang
- 5.10 Mandat - Mise à jour du Plan d'intervention des ponceaux
- 5.11 Municipalité de Frelighsburg - Demande d'appui - Traitement des eaux usées
- 6. Aménagement du territoire**
- 6.1 Demande de dérogation mineure DM 25-03 - 2452 Route 235
- 6.2 Demande de changement de zonage - 152, rang de la Gare
- 7. Finances**
- 7.1 Comptes payés et à payer
- 7.2 Demande de commandite - Association des Pompiers volontaires de Notre-Dame-de-Stanbridge
- 8. Travaux publics**
- 8.1 Demande de nettoyage de fossés - 11e Rang
- 8.2 Demande de fermeture de fossé - rue Sébastien
- 9. Loisirs et bibliothèque**
- 9.1 Aucun
- 10. Correspondance**
- 10.1 Aucun
- 11. Divers**
- 11.1 Aucun
- 12. Deuxième période de questions**
- 13. Levée de la séance**

MOT DE BIENVENUE PAR MADAME LA MAIRESSE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-01-5080

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 DÉCEMBRE 2025

2026-01-5081

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2025 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2025 À 20H

2026-01-5082

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025 à 20h soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 DÉCEMBRE 2025 À 20H15

2026-01-5083

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2025 à 20h15 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions.

ADMINISTRATION

**RÈGLEMENT RELATIF AU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE -
ADOPTION**

2026-01-5084

CONSIDÉRANT que le projet du règlement 2025-12-451 a été déposé et qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 22 décembre 2025 par Patrick Gaudreau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 2025-12-451 intitulé *Règlement relatif au fonctionnement de la bibliothèque municipale.*

ADOPTÉE

NOMINATION - MEMBRES DU COMITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

2026-01-5085

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de constituer le Comité de la bibliothèque en vertu de l'article 2 du *Règlement 2025-12-451 relatif au fonctionnement de la bibliothèque municipale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Florian Ruckstuhl
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à la nomination des personnes suivantes en tant que membres du Comité de la bibliothèque municipale :

Murielle Ethier (responsable de la bibliothèque);
Louise Poutre (bénévole);
Sonia Bricault (bénévole);
Nicole Thibert (bénévole);
Patrick Gaudreau (conseiller);
François Mailloux (conseiller substitut).

ADOPTÉE

**RÈGLEMENT RM 330 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT -
ADOPTION**

2026-01-5086

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière accorde aux municipalités différents pouvoirs réglementaires en matière de contrôle de la *Circulation* ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'élargir l'application de l'infraction prévue à l'article 14 aux agents de la paix également, en plus de la réviser;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter une modification à la disposition relative au stationnement de nuit en hiver;

CONSIDÉRANT également qu'il y a lieu de prévoir la majoration des peines qui sont prévues au présent règlement, le tout, pour notamment prévoir une meilleure harmonisation avec les dispositions du Code de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que le projet du règlement 2025-12-452 a été déposé et qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 22 décembre 2025 par Sylvain Thibodeau;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 2025-12-452 intitulé *Règlement RM 330 concernant la circulation et le stationnement*.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TAUX DE TAXATION FONCIÈRE, AUTRES TAXATIONS, TAUX D'INTÉRÊT ET MODALITÉ DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2026 - ADOPTION

2026-01-5087

CONSIDÉRANT que le projet du règlement 2026-01-453 a été déposé et qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance du 22 décembre 2025 par François Mailloux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 2026-01-453 intitulé *Règlement concernant le taux de taxation foncière, autres taxations, taux d'intérêt et modalité de paiement des comptes de taxes pour l'année 2026*.

ADOPTÉE

PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028 - PROGRAMMATION 2026

2026-01-5088

Attendu que :

La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

□ La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

□ La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

□ La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

□ La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

□ La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

□ La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

2026-01-5089

ATTENDU que le ministère des Transports a versé une compensation de 102 447\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

ATTENDU que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU qu'un montant de 102 447\$ est inscrit au rapport financier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau

APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la municipalité de Sainte-Sabine informe le ministère des Transports de la véracité des dépenses d'un montant de 102 447\$ et de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

UTILISATION DU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

2026-01-5090

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution N° 2022-01-4329, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection en prévision de la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT QUE le 2 novembre 2025 s'est tenu une élection générale ;

CONSIDÉRANT QUE le solde du fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection s'élève à 7 887\$;

CONSIDÉRANT QUE les frais liés à cette élection générale s'élèvent à 11 405\$, constitués notamment de :

- La rémunération du personnel électoral ;
- Les dépenses liées aux procédures électorales ;
- Les dépenses liées au matériel électoral.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'UTILISER le fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au montant de 7 887\$ pour les dépenses engagées lors de l'élection générale du 2 novembre 2025.

QUE les sommes nécessaires pour couvrir le montant excédentaire des frais liés à cette élection soient puisées à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

2026-01-5091

CONSIDÉRANT que, par sa résolution numéro 2022-01-4329, la Municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds des sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte);

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 11 405\$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 2 853\$ pour l'exercice financier 2026.

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

ADOPTÉE

ALLOCATION DU KILOMÉTRAGE POUR L'ANNÉE 2026

2026-01-5092

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'allocation du kilométrage soit de 0.52\$ pour l'année 2026.

ADOPTÉE

MANDAT - PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET ANALYSE - REMPLACEMENT DES PONCEAUX P-01 SITUÉ SUR LE 5E RANG ET P-21 SITUÉ SUR LE RANG AUDETTE ET ANALYSE DU PONCEAU P-02 SITUÉ SUR LE 5E RANG

2026-01-5093

IL EST PROPOSÉ PAR Florian Ruckstuhl
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour le remplacement des ponceaux identifiés par les numéros P-01 situé sur le 5^e Rang et P-21 situé sur le rang Audette ainsi que l'analyse du ponceau numéro P-02 situé sur le 5^e Rang à savoir s'il pourrait être retiré et ce, au coût de 48 850\$ excluant les taxes tel que décrit dans l'offre de services daté du 8 janvier 2026.

ADOPTÉE

MANDAT - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DES PONCEAUX

2026-01-5094

IL EST PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil mandate la firme Tetra Tech QI inc. pour la mise à jour du Plan d'intervention des ponceaux afin d'avoir un portrait global des ponceaux à ce jour à la suite des différentes interventions de remplacement et d'inspection sur le réseau routier depuis la version originale et ce, au coût de 5 450\$ excluant les taxes et tel que décrit dans l'offre de services du 8 janvier 2026.

ADOPTÉE

**MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG - DEMANDE D'APPUI - TRAITEMENT DES EAUX
USÉES**

2026-01-5095

CONSIDÉRANT que la performance de la station d'épuration de la municipalité de Frelighsburg n'est pas en mesure de respecter les exigences de rejets prescrites par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (« MELCCFP »);

CONSIDÉRANT que le non-respect des exigences de rejets empêche tout prolongement du réseau et bloque tout projet de développement depuis 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Frelighsburg (« Municipalité ») a ainsi entrepris les études d'ingénierie, géotechniques et travaux de conduites afin de corriger le problème par le remplacement de sa station d'épuration depuis 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a défrayé à ce jour d'importantes sommes à même ses fonds disponibles de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (« TECQ ») et que le projet a subséquemment été retenu dans le cadre du programme de subventions PRIMEAU 1.1;

CONSIDÉRANT que le MELCCFP a autorisé la réalisation des travaux et que les documents d'appel d'offres sont prêts pour le lancement, sous réserve d'une autorisation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (« MAMH »);

CONSIDÉRANT que le MAMH vient d'interdire à la Municipalité de procéder à cet appel d'offres tant que le MAMH ne disposera pas de fonds suffisants dans le cadre de son programme PRIMEAU 1.2;

CONSIDÉRANT que la mise à niveau de la station d'épuration de la Municipalité a pourtant été jugée prioritaire par le MAMH;

CONSIDÉRANT que cette directive a pour conséquence de retarder le lancement de l'appel d'offres et des travaux de l'ordre d'un an, occasionnant encore des coûts supplémentaires pour le gouvernement et les résidents, avec des travaux éventuels en hiver 2027 et des mobilisations supplémentaires des équipes de travail;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales réitérait le 13 novembre 2025, son « engagement à travailler en collaboration avec les municipalités pour leur simplifier la vie » tout en précisant que « [l]es municipalités gagnent en efficacité lorsqu'elles évoluent dans un cadre qui valorise leur autonomie. Et ultimement, ce sont nos citoyens qui en bénéficient. C'est pour eux que nous travaillons tous »;

CONSIDÉRANT qu'entretiens la pollution générée par la station d'épuration dysfonctionnelle continue de contaminer la rivière aux Brochets et surtout les eaux de la baie Missisquoi identifiée comme une priorité d'assainissement conjointe avec les Américains;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible de réaliser un appel d'offres et différentes étapes administratives sans pour cela engager des dépenses avant le 1^{er} avril 2026 tel qu'exigé par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau

APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la Municipalité de Frelighsburg.

De demander à la ministre des Affaires municipales d'assurer le financement des travaux d'assainissement devant être réalisés dans le programme PRIMEAU 1.2 conformément aux règles du Programme, de débloquer le moratoire en cours sur l'appel d'offres de la Municipalité de Frelighsburg et d'accélérer les procédures administratives afin que les travaux puissent être engagés dès le 1^{er} avril 2026.

De transmettre une copie de la présente résolution à la direction régionale du MAMH, à la ministre et députée de Brome-Missisquoi, Isabelle Charest, à la FQM et à l'UMQ, de même qu'à toutes les municipalités du territoire de Brome-Missisquoi, pour appui.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM 25-03 - 2452 ROUTE 235

2026-01-5096

Soumis : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 16 décembre 2025

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée vise à permettre la construction d'un bâtiment contenant des mini-entrepôts avec une marge avant de 13.38 mètres et une marge arrière de 5.85 mètres, ce qui contrevient aux 15 mètres pour la marge avant et aux 7.5 mètres pour la marge arrière tel que stipulé dans la grille de zonage SSB-01 du *Règlement de zonage 2007.07.291*;

CONSIDÉRANT qu'un bâtiment existe déjà sur le lot avec une marge de recul avant et une marge arrière en droit acquis;

CONSIDÉRANT que cette demande contrevient aux marges avant et arrière requises dans la grille SSB-01 de 15 mètres et de 7.5 mètres respectivement;

CONSIDÉRANT que cette demande de construction vise à uniformiser les marges avant et arrière du nouveau bâtiment avec l'existant;

CONSIDÉRANT que les autres critères du règlement de zonage sont respectés;

CONSIDÉRANT les préoccupations soulevées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant la distance entre les deux bâtiments, notamment l'accès nécessaire pour les réparations et l'entretien;

CONSIDÉRANT les préoccupations soulevées par les membres du Comité consultatif d'urbanisme quant à l'harmonisation des couleurs et des tons du bâtiment projeté afin d'assurer une intégration visuelle adéquate dans le secteur;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la dérogation mineure pour permettre la construction du bâtiment projeté avec des marges avant et arrière uniformisées à celles du bâtiment existant soit, une marge avant de 13.38 mètres et une marge arrière de 5.85 mètres.

De recommander au propriétaire de prendre en compte la distance entre les bâtiments afin que celle-ci soit sécuritaire quant à l'accès nécessaire pour les réparations et l'entretien.

De recommander au propriétaire d'harmoniser les couleurs et tons du bâtiment projeté à celui du bâtiment déjà existant.

ADOPTÉE

DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE - 152, RANG DE LA GARE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose une demande de changement de zonage pour le 152 rang de la Gare déposée par monsieur Jeffrey Kirton, M. Urbanisme, pour la compagnie 9431-3574 Québec inc. représenté par monsieur Karl Millette.

La demande sera étudiée par le conseil.

FINANCES

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2026-01-5097

IL EST PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
CONSTELLIO	11906	1 186.54
FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	11907	1 875.19
FQM ASSURANCES INC.	11908	32 752.16
VOX AVOCAT(E)S INC.	11909	574.88
PG SOLUTIONS INC.	11910	10 446.63
GROUPE ARCHAMBAULT INC	11912	814.33
BERTEAU JEAN-FRANCOIS	11913	30.00
BRICAULT JULIEN	11914	500.25
BRICAULT SONIA	11915	83.95
DANIEL MACALUSO ENRG	11916	9.14
ENTREPRISES S. CABANA INC.	11917	1 147.83
ENVIRO 5	11918	1 334.00
GROUPE COLAS QUEBEC	11919	76 076.57
LEMIEUX MARIE-FRANCE	11920	30.00
LIBRAIRIE MODERNE	11921	2 673.47
MRC BROME MISSISQUOI	11922	148 130.99

MUN. NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE	11923	148.76
MUNICIPALITE CANTON BEDFORD	11924	10 142.22
VOX AVOCAT(E)S INC.	11925	1 810.86
PLOMBERIE GOYER INC.	11926	31.62
REMI CORRIVEAU	11927	1 207.23
SANTSCHI ANDREAS	11928	30.00
VILLE DE COWANSVILLE	11929	402.41
GROUPE ARCHAMBAULT INC	11930	68.09
LES FORMULAIRES DUCHARME INC.	11931	404.04
ENTREPRISES S. CABANA INC.	11932	1 147.83
EXCAVATION LAREAU & FILS INC.	11933	31 276.69
SPA DES CANTONS	11934	500.00
VILLE DE FARNHAM	11935	3 557.61
		328 393.29

SALAIRES	PÉRIODE	MONTANT
SALAIRES ET ANIMATION	23/11/2025 AU 06/12/2025	4 856.57
SALAIRES ET ANIMATION	07/12/2025 AU 20/12/2025	4 762.60
SALAIRES ET ANIMATION ET REER	21/12/2025 AU 03/01/2026	8 235.95
		17 855.12

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
BELL MOBILITE INC	2330	48.34
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2331	1 214.90
HYDRO QUEBEC	2332	93.81
HYDRO QUEBEC	2333	590.95
SANIVAC (9363-9888 QUEBEC INC.)	2334	227.65
HYDRO QUEBEC	2335	34.17
TELUS HEALTH (CANADA) LTD	2336	60.16
VIDÉOTRON	2337	279.06
REVENU QUEBEC	2338	2 579.51
AGENCE DU REVENU DU CANADA	2339	4 077.93
AGENCE DU REVENU DU CANADA	2340	224.29
CHANTAL ST-GERMAIN(PETITE CAISSE)	2341	22.95
CHANTAL ST-GERMAIN (PETITE CAISSEBIBLIO)	2342	197.95
ADMQ	2343	1 218.22
ADMQ	2344	293.19
BELL MOBILITE INC	2345	48.35
BUROPRO CITATION	2346	322.85
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	2347	46.35
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	2348	1 140.82
FTC INFORMATIQUE	2349	120.08
FTC INFORMATIQUE	2350	66.51
GESTIM INC.	2351	2 502.21
EUROFINS ENVIRONEX	2352	79.33
HYDRO QUEBEC	2353	1 422.16
HYDRO QUEBEC	2354	610.61
DUPONT ÉNERGIES	2355	1 734.37
DUPONT ÉNERGIES	2356	1 057.84
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	2357	1 303.83
TETRA TECH QI INC.	2358	1 552.16
VISA DESJARDINS	2359	99.24
VISA DESJARDINS	2360	99.24
VISA DESJARDINS	2361	60.00

VISA DESJARDINS	2362	2 230.95
REGIE INTERMUNICIPALE	2363	2 757.52
		28 417.50
	<u>GRAND TOTAL</u>	<u>374 665.91</u>

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale et greffière-trésorière

Le conseiller Florian Ruckstuhl déclare ses intérêts et se retire de la table du conseil et ne prend pas part à la discussion déclarant son intérêt sur le prochain sujet.

DEMANDE DE COMMANDITE - ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE NOTRE-DAME-DE-STANBRIDGE

2026-01-5098

IL EST PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR François Mailloux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Qu'un montant de 200\$ soit remis à l'Association des Pompiers volontaires de Notre-Dame-de-Stanbridge.

ADOPTÉE

Le conseiller Florian Ruckstuhl reprend son siège.

TRAVAUX PUBLICS

DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉS - 11E RANG

2026-01-5099

CONSIDÉRANT que la demande de nettoyage de fossés situés sur le 11^e Rang par messieurs Denis Tessier et Jonathan Tessier concernant les lots 4 376 805 et 4 376 803 du Cadastre du Québec a été déposée à la séance du 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil devait étudier la demande avant de rendre une décision;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée;

EN CONSÉQUENCE,

IL PROPOSÉ PAR Patrick Gaudreau
APPUYÉ PAR Florian Ruckstuhl
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil accepte de nettoyer le fossé sur une distance d'environ 1300 mètres.

Que les travaux seront réalisés par la Municipalité au printemps 2026 et la terre qui sera retirée lors du nettoyage sera laissée sur la propriété des demandeurs.

ADOPTÉE

DEMANDE DE FERMETURE DE FOSSÉ - RUE SÉBASTIEN

2026-01-5100

CONSIDÉRANT que la demande de fermeture de fossé sur la rue Sébastien par monsieur Patrick Robert a été déposée à la séance du 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que le conseil devait étudier la demande avant de rendre une décision;

CONSIDÉRANT que la demande a été étudiée;

CONSIDÉRANT que la problématique n'est pas la même que dans le rond-point de la rue André nord;

EN CONSÉQUENCE,

IL PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Patrick Gaudreau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le conseil a pris la décision de ne pas donner suite à la demande.

D'informer le demandeur qu'une fermeture de fossé est possible par le propriétaire. Une demande de permis doit être faite et les travaux sont à la charge du propriétaire.

ADOPTÉE

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

Aucun sujet

CORRESPONDANCE

Aucun sujet

DIVERS

Aucun sujet

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-01-5101

IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain Thibodeau
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la séance soit et est levée à 20h24.

ADOPTÉE

Vicky Poulin
Mairesse

Chantal St-Germain
Directrice générale et
greffière-trésorière

« Je, Vicky Poulin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

ADOPTÉE